**La fierté française, rétablir la légitimité du trésor public.**

Par Emmanuel Brunet Bommert

**Chapô**

La France collecte 145 Milliards d’euros par an de TVA, pour 75 Milliard en Impôt sur le Revenu (selon les chiffres de 2016). Si des sommes aussi ridiculement élevées ne suffisent pas à financer les dépenses de son administration et l’entretien d’une force publique, rien ne le pourra jamais.

**Corps de texte**

Notre pays n’a pas la surface de la Russie ni la population de l’Inde, pourtant il dispense à ses fonctionnaires le budget combiné de ces deux nations. Malgré cela, il parvient tout de même à accomplir l’exploit de boucler l’ensemble de ses comptes en déficit. Le mot « catastrophique » ne suffirait pas à décrire toute l’incompétence dont nos pouvoirs publics font preuve en matière de gestion des finances au quotidien.

Une démocratie authentique doit savoir contrôler l’impôt et le budget. Il n’y aura pas de « manque à gagner » si les prélèvements obligatoires sont restreints. Cette notion même est une escroquerie. Les ressources de la société civile appartiennent aux citoyens, pas à l’administration publique. L’autorité politique n’est qu’un outil, dont se dote le Peuple pour assurer la bonne application de ses Lois. Ce n’est pas une divinité auquel nous serions obligés de faire des sacrifices pour en apaiser la colère. Si les français décident que leur fiscalité est trop élevée, le gouvernement doit obéir dans l’instant, sans discussion ni « débat national ». La volonté du Peuple n’est pas sujette à négociation.

Toute diminution de la charge fiscale aura un effet bénéfique instantané sur la vie quotidienne des français. Elle réduira le chômage plus efficacement qu’aucun plan pour l’emploi n’en aura été capable. Le revenu des travailleurs augmentera, parfois jusqu’à doubler leur pouvoir d’achat. Cette « restructuration fiscale » ouvrira la voie vers une épargne plus solide et donc des investissements mieux diversifiés. Avant tout, elle libèrera les français de leur servitude envers le trésor public. Leur vie ne sera plus sacrifiée pour que des fonctionnaires despotiques puissent se vautrer dans des privilèges.

La richesse et la gloire de toute civilisation vient des efforts de son Peuple, pas d’une administration ni d’un gouvernement. Les recettes fiscales augmentent d’autant que les français s’enrichissent. Un tel rapport de causalité a depuis longtemps été démontré par des économistes sérieux, comme Arthur Laffer, par exemple. C’est au contraire la croyance inverse, défendue par notre légion de mystiques sociologues, qui prouve aujourd’hui sa profonde ineptie. Il est temps qu’elle finisse pour de bon dans l’endroit qu’on destine aux idées délétères, la poubelle, et ses promoteurs doivent être traités comme ce qu’ils sont, des escrocs avides.

## LIMITER LA FISCALITÉ

S’il doit exister une fiscalité obligatoire en France, elle doit être proportionnelle et équitablement répartie entre tous, pour qu’on puisse la considérer légitime. Seul le principe d’une *Flat Tax* permet de respecter ces deux impératifs. Nul besoin d’avoir fait des études pour comprendre que 10% de 30 000€ représentent effectivement plus que le même pourcentage de 3 000€. L’idée comme quoi « gagner plus » signifierait payer un pourcentage plus élevé est, par définition, inéquitable. C’est une infraction à la notion d’égalité en Droits. La notion « *d’impôt progressif* » chère aux marxistes et autres spoliateurs du même acabit, doit être abolie.

1. Il n'existera désormais que deux impôts :

a. Une Taxe sur la Valeur Ajoutée, simplement renommée « impôt indirect » et plafonné à 10% de la valeur d'un bien. Ce pourcentage s’appliquera uniformément à tous les types de produits.

b. L'Impôt sur le Revenu, simplement renommé « impôt direct » et plafonné à 10% du revenu. Ce pourcentage s’appliquera uniformément à toutes les tranches de revenu.

2. Toutes les autres taxes et impôts seront abrogés.

## REPRENDRE LE CONTRÔLE DU BUDGET

L’idée moderne qui estime qu’un citoyen ne serait pas incapable de financer la vie sociale si on lui demande d’abord d’y consentir est une mentalité de dictateur. Il n’y a qu’un régime autoritaire pour décider arbitrairement de comment doit être dépensé la contribution commune et de ce à quoi elle pourra servir. Dans un pays qui se veut civilisé, c’est le citoyen qui détermine où son argent peut être utilisé.

1. Désormais, le contribuable décidera lui-même de l’attribution du budget. Les citoyens devront remplir chaque année un document leur permettant de déterminer où l’impôt pourra être dépensé, au niveau communal et national.

2. L’administration n’aura plus le droit de faire de déficits. Toute dépense devra être provisionnée à partir des recettes encaissées et non plus sur un prévisionnel de recettes.

3. Le moyen de recouvrement sera à la décision exclusive du contribuable français. Tous les surplus de trésorerie qui ne sont pas dédiés à des dépenses seront rendus aux citoyens.

4. L’attribution de l’impôt indirect aux différents postes se fera en conséquence de l’impôt direct. Par exemple, si les contribuables français ont attribué 30% de leur imposition directe à la Défense nationale, 30% des recettes de la fiscalité indirecte seront donc dédiées à la Défense nationale.

5. Toutes les subventions consenties par la république seront annulées, que ce soit pour des associations, des entreprises, des organismes publics, des syndicats, etc. Dès lors que le pays aura été réformé, les contribuables français auront le pouvoir, par le biais de leur contrôle sur le budget, d’offrir des subventions aux organismes qu’ils veulent.

## RETIRER LA PROTECTION SOCIALE DES MAINS DU POUVOIR

L’État n’a pas pour vocation de gérer un service d’assurance ni de s’immiscer dans les affaires sociales des français. Son efficacité en la matière est plus que discutable, elle s’est même souvent révélée nuisible. Qui plus est, seul l'impôt peut être légitime or il ne peut servir qu’à financer la force publique ou les dépenses d’administration. Les autres charges sont sous la responsabilité de la société civile seule et non des pouvoirs publics. Si la Loi peut tout à fait obliger les citoyens à assurer leur protection sociale, elle n’a pas autorité pour décider des modalités de celle-ci.

1. Le financement de la sécurité sociale des français ne pourra désormais plus se faire par le biais d’un impôt ou d’une taxe. Sa gestion sera rendue indépendante de l’administration. Ce principe sera intégré dans la constitution.

2. Le financement de la protection sociale des français sera retiré des mains de l’administration pour être confiée à des organismes spécialisés, indépendant du pouvoir gouvernemental. En conséquence, le monopole de la sécurité sociale sera aboli.

3. Les institutions (écoles, hôpitaux, bailleurs sociaux, etc.) sous contrôle de la république française seront transformées en associations à but non-lucratif.

4. Les employeurs de France devront verser le salaire complet de tous leurs employés, c'est-à-dire avec l'ensemble des charges prélevées. Les salariés auront la responsabilité d’attribuer eux-mêmes ces sommes à leurs assurances et services (retraite, santé, chômage et éducation).

## CONTRÔLER LA MONNAIE

1. La manipulation de la monnaie étant une forme sournoise de fiscalité, l’émission et le contrôle des devises sera rendue indépendante des décisions de l’administration. La nature et la valeur de la monnaie dépendra du Peuple français lui-même. En conséquence, la France se réservera le droit d’émettre sa propre devise, en concurrence de l’Union Européenne.

2. Ce nouveau « Franc » sera indexé sur un panier de matières premières, dont le contenu et la nature seront déterminés par la Loi. Tous les citoyens pourront demander à faire échanger leurs francs contre leur valeur exacte dans l’un de ces matériaux, sans frais.

3. Les citoyens auront le droit de commercer dans toutes les devises qui leurs conviennent, en plus du Franc, y compris l'euro et le dollars s’ils le souhaitent. Les entreprises auront le droit d’afficher leurs tarifs dans les monnaies de leur choix.

## PROTÉGER LES CITOYENS DU TRÉSOR PUBLIC

1. Un secret bancaire sera mis en place. Les banques françaises ne pourront transmettre des informations sur leur client qu'à l'exclusive condition qu'une enquête judiciaire soit en cours. Toute banque qui fournira à un tiers des informations concernant un citoyen, sans l'autorisation préalable d'un magistrat, sera sévèrement sanctionnée.

2. Tous les citoyens pourront désormais retirer, sans frais ni limitations, toute somme leur appartenant d’un compte.

3. Désormais, plus aucune opération bancaire ne pourra être réalisée sans l’autorisation préalable du client, y compris en cas de litige avec le trésor public. Une saisie ne pourra être décidée que par un tribunal, à l’issue d’une procédure en bonne et due forme.

4. L'administration française n’effectuera plus le refinancement d’une banque en cas de défaut. Un organisme bancaire est une entreprise, qui doit porter ses propres responsabilités. Tout défaut conduira donc à une faillite, comme n’importe quelle autre organisation. Son comité d'administration devra rendre compte de ses décisions devant la Justice.

## MAITRISER LA DÉPENSE

1. Les ministères de la Culture, de l’Écologie, de l’Agriculture, des « Médias », de l’Outre-mer, de la Recherche, des Pouvoirs publics, de la « Solidarité », des Sports, du Travail, des « Régimes sociaux », etc. seront supprimés. Tout leur personnel sera transféré aux secteurs où il existe des manques. Autrement, ils seront simplement congédiés. Cette décision occasionnera une réduction des dépenses d’au moins 100 milliards d’euros par année.

2. Toutes les missions de l’État qui peuvent être transférées à des organismes privés le seront.

3. Le budget des départements et régions sera supprimé, au profit des communes. Leurs administrations seront définitivement fermées.

## RENÉGOCIER NOS TRAITÉS

1. Tous les traités internationaux impliquant une participation financière de la France seront gelés durant la réforme. Après quoi, ils passeront un par un devant le Peuple français, afin que celui-ci décide de confirmer ces accords ou non. Notre pays se retirera de tous les traités qui n’auront pas été reconnus par les citoyens.

## CONTRAINDRE LES POUVOIRS PUBLIC À L’EFFORT

1. Le salaire de l’ensemble des fonctionnaires, indifféremment de leur grade, sera désormais plafonné. Le taux de rémunération pour chaque échelon dépendra d’une décision du Peuple français.

2. Les retraites de tous les élus seront supprimées.

3. Les retraites de la fonction publique seront désormais plafonnées au niveau du salaire moyen d’un salarié français. Les régimes spéciaux seront abrogés.

## FERMER L’ÉCOLE NATIONALE D’ADMINISTRATION

Un établissement scolaire dont l’enseignement est directement responsable d’un échec aussi monumental que notre cinquième république n’a plus aucune crédibilité. Nous devons l’empêcher de nuire d’avantage.

1. L’École Nationale d’Administration sera dissoute, ainsi que tous les établissements construits sur un modèle semblable.

2. Les diplômes délivrés par cette institution cesseront d’être reconnus par notre administration. Les juges administratifs, auparavant sélectionnés à l’ENA, seront désormais formés dans un établissement spécialisé.

## REMBOURSER LA DETTE PUBLIQUE

Notre dette publique est un engagement auprès des peuples du monde qui n’ont, pour la plupart, pas plus demandé à nous prêter que nous n’avons réclamés leurs fonds. Il existe en conséquence une contrainte morale forçant tout nouveau régime politique à rembourser les errements de l’ancien. C’est une question de légitimité tout d’abord, mais aussi de fierté. Les français doivent payer leurs dettes. Nous avons la charge de cette responsabilité, qu’il nous faudra malheureusement porter pour les décennies à venir.

1. Tous les emprunts effectués par la république française seront scrupuleusement étudiés au cas par cas et chaque créance ayant été consentie au profit d’intérêts particuliers seront transférés vers ces derniers. L’administration française n’estime pas avoir d’obligations envers les groupuscules qui ont profité de la dette pour assurer leur sauvegarde ou leur fortune.

2. La France demandera à ses partenaires que les créanciers de sa dette soient gelés durant la réforme. Toutes les créances dont les taux peuvent être renégociés le seront. L’administration remboursera en priorité les dettes dont les intérêts sont les plus lourds, afin de libérer au plus vite le budget de cette contrainte.

Notre république est au bord de la faillite. Sans une maîtrise stricte de nos dépenses, la ruine est inévitable. Il doit très certainement y avoir des millions de gens qui se demandent comment autant de « spécialistes en administration » ont réussi à ruiner une puissance mondiale. Pourtant, une telle situation n’a rien d’absurde, car dès lors qu’un décideur n’est plus responsable des conséquences de ses actes, la prudence devient accessoire. C’est pourquoi, alors que nos dépenses atteignent pourtant des sommets dans tous les domaines, rien ne fonctionne. Au contraire, même. Dès que notre gouvernement injecte des ressources quelque part, on peut être certain que le secteur sera durablement dévasté.

Un paradoxe, en apparence du moins. En effet, un pouvoir politique n’a rien de divin. Il ne suffit pas qu’un décideur quelconque claque des doigts et arrose quelque chose d’argent pour que tout s’arrange par miracle. Toute décision publique doit être prise avec prudence, car nos choix ont des conséquences, y compris ceux qui partent d’une bonne intention. Une réforme aussi radicale du budget aura un impact dévastateur sur la vie des français. Le pays sera méconnaissable. Une réalité que les administrations précédentes ont éloigné de notre vue, à crédit. Seulement, le prix de cette illusion va devoir se payer, un jour ou l’autre. Une réforme est vitale. Il vaut mieux supporter quelques années les difficultés qu’on s’impose à nous même, selon nos conditions, plutôt que de courir le risque d’un effondrement.